



Délibération n° 46 / 2018

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-huit, le trente août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Véronique GIMENEZ, Danièle DUBOUCHER, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ), Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Jeannette ZONCA), M. Denis GALINIER (pouvoir à M. Thierry QUILES), M. Patrick MATTERA (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Rémi SIE (pouvoir à M. Mickaël GIL), Mme Katia TROCHAIN (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), .

Absente non excusée : Mme Marie-Thérèse MERCIER.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ressources humaines- création d'emploi à temps non complet en P.E.C. (Parcours emploi compétences) – Autorisation

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil municipal :

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 %.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Madame le Maire propose de créer 15 emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 46/2018

Objet : Ressources humaines- création d'emploi à temps non complet en P.E.C. (Parcours emploi compétences) – Autorisation

• **Contenu des postes :**

- Animateur périscolaire et extra-scolaire, accueil des temps périscolaires et extrascolaires : Organise et met en œuvre des activités récréatives auprès des enfants ou d'adolescents selon la spécificité de la structure (-6 ans, +6 ans et ados), ponctualité, respect des consignes de sécurité, travail en équipe. BAFA souhaité ou formation obligatoire BAFA.

- Agent de nettoyage en collectivité :

Réalise des opérations de propreté, de nettoyage et d'entretien des surfaces, locaux municipaux et scolaires, équipements selon la réglementation d'hygiène et de sécurité. Intervention en milieu périscolaire sur les temps de cantine, mise de table, préparation et organisation du service. Ponctualité, respect des consignes de sécurité, travail en équipe. Formation dans le cadre d'accueil des enfants sur les temps de cantine, BAFA proposé, ou formation suivant projet professionnel.

- Agent Technique polyvalent :

Travail avec les équipes des services techniques, maintenance, divers petits travaux de maçonnerie, plomberie, électricité et entretien des espaces verts. Manutention de matériels, polyvalence technique, conduite de véhicule. Formations et ou qualifications souhaitées : CACES, engins de chantier notamment conduite de tractopelle, électricité, plomberie.

• **Nature des contrats**

- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : 857 € Brut mensuel

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

ACCEPTE la création de 15 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions énoncées ;

AUTORISE Madame le Maire à signer des conventions avec la Mission Locale ou Pôle Emploi et à signer les contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées ;

AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27 (dont 6 pouvoirs)

Votes : 27

Pour : 22

Contre : 5 (M. Marc GERVAIS, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, M. Bernard PRIOU, Mme Jasmine DE BLOCK)

Abstention : 1

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 22 août 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN